EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~~~~~~

**OBJET**: Approbation des COMPTES DE GESTION des budgets de Plateau d'Hauteville - Exercice 2023

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente-cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le quatorze mars deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents: 20

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

## Membres absents excusés avec pouvoir: 7

BOYER Corinne pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

FORAY Gaëlle LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

## Monsieur Le Maire informe l'Assemblée :

- que l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2023 pour le budget principal et les budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Planachat », « Gite d'Hostiaz », « Gendarmerie », « Section de Vaux Saint Sulpice », ainsi que le budget de « la régie des énergies » a été réalisée par le Receveur Municipal en poste au Service de Gestion Comptable d'Oyonnax.
- que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs des budgets énumérés ci-dessus.

**Considérant** l'identité des valeurs entre les écritures des comptes administratifs et celles des comptes de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- ADOPTE les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023 relatifs au budget principal et les budgets annexes « Bois et Forêts », « Lotissement le Planachat », « Gite d'Hostiaz », « Gendarmerie », « Section de Vaux Saint Sulpice », ainsi que le budget de « la régie des énergies » dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs du même exercice.
- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site de la Commune le 02/04/2024